

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue mercredi le 11 janvier 2017 à 20 h à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

#### **17-01-001 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Daniel Pitre  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

#### **17-01-002 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 janvier 2017.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Daniel Pitre  
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en y ajoutant les sujets figurant en caractère gras, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2016 et des deux séances extraordinaires du 19 décembre 2016
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement du territoire
  - 5.1 Règlement concernant l'entretien des fossés des chemins publics – Adoption
  - 5.2 Prolongement de la rue Domaine-du-Huard – Autorisation de signature du contrat d'acquisition
  - 5.3 Règlement 14-108-1 modifiant le règlement 14-108 relatif à l'occupation du domaine public sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague – Avis de motion
  - 5.4 Commission de toponymie du Québec – Demande d'officialisation de la rue du Grand-Héron
6. Administration générale
  - 6.1 Règlement 16-119-1 modifiant le règlement 16-119 portant sur la gestion des matières résiduelles – Adoption
  - 6.2 Vente des immeubles pour le non-paiement de la taxe foncière – Transmission de la liste et représentation par la directrice générale
  - 6.3 Nomination d'un maire suppléant
  - 6.4 Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry : Nomination de la directrice générale pour l'année 2017
  - 6.5 Ajustement du remboursement des dépenses reliées à l'utilisation d'un véhicule automobile personnel
  - 6.6 Taxibus Beauharnois-Salaberry – Adhésion au service pour l'année 2017
  - 6.7 Comptes à payer
  - 6.8 Entretien ménager de la salle Éveline-Meloche – Embauche de personnel durant la période des Fêtes
  - 6.9 Correction de la résolution 15-04-070 autorisant le dépôt d'une demande de subvention au PIQM-MADA 2015
  - 6.10 Déneigement des rues et trottoirs de la Municipalité – Autorisation d'aller en appel d'offres public

- 6.11 Mise à niveau du poste de pompage Sainte-Marie – Octroi du contrat à Services exp inc. pour la préparation des plans et devis et le dépôt d'une demande de CA auprès du MDDELCC
- 6.12 Analyse de faisabilité pour l'éventualité d'ajouter des biens, immeubles ou équipements fédéraux à l'assiette fiscale de la Municipalité – Octroi du contrat à Municonseil avocats
- 6.13 Comités de la Municipalité – Nomination et/ou représentativité des conseillers
- 7. Sécurité incendie
  - 7.1 Directeur – Nomination pour l'année 2017
  - 7.2 Technicien en prévention incendie – Embauche de Gabriel Myre : poste à temps plein pour l'année 2017
- 8. Varia
  - 8.1 Québec en santé – Appui de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
  - 8.2 Problématiques nautiques sur le lac Saint-Louis – Appui de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
  - 8.3 Remboursement des taxes municipales sur usage agricole – Appui aux agriculteurs et à l'UPA : Résolution de Saint-Urbain-Premier
- 9. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

#### **17-01-003 APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2016 et des deux séances extraordinaires du 19 décembre 2016.

**ADOPTÉ**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **17-01-004 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-129 CONCERNANT L'ENTRETIEN DES FOSSÉS DES CHEMINS PUBLICS – ADOPTION**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est responsable de la gestion et de l'entretien des chemins municipaux de son territoire;

**ATTENDU** qu'il est de l'avis du Conseil qu'un règlement portant sur l'entretien des fossés des chemins publics soit adopté;

**ATTENDU** qu'une copie du règlement a été soumise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** l'avis de motion donné par M. Christian Brault lors de la séance ordinaire du Conseil du 7 décembre 2016;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Daniel Pitre  
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 16-129 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**17-01-005    DOMAINE-DU-HUARD, PHASE III – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT D'ACQUISITION POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE (RUE DU GRAND-HÉRON)**

**ATTENDU** que le promoteur Les Fermes Camille Lefebvre inc. a procédé, en 2016 et dans le cadre du projet Domaine-du-Huard – Phase III, à l'implantation d'une nouvelle rue ainsi qu'au prolongement du réseau d'égout sanitaire y étant associé;

**ATTENDU** que la firme d'ingénierie Les Services exp inc. confirme que les travaux prévus aux documents contractuels ont été exécutés et que la construction est prête pour l'usage auquel elle est destinée;

**ATTENDU** que le promoteur Les Fermes Camille Lefebvre inc. s'est engagé à remettre à la Municipalité les immeubles d'infrastructures de rue et d'égout construits dans la Phase III du Domaine-du-Huard;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, le contrat d'acquisition portant sur le prolongement du réseau d'égout sanitaire de la rue du Grand-Héron.

**ADOPTÉ**

**RÈGLEMENT 14-108-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-108 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Christian Brault, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 14-108-1. Ce règlement vise l'abrogation de six articles de la section 4 du chapitre II concernant les fossés et l'accès à la propriété.

**ADOPTÉ**

**17-01-006    OFFICIALISATION DE L'ODONYME « RUE DU GRAND-HÉRON » – DEMANDE ADRESSÉE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** la réalisation de la phase III du Domaine-de-Huard sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse);

**ATTENDU** qu'une nouvelle rue a été construite dans le cadre de ce projet;

**ATTENDU** que la Municipalité désire faire officialiser l'odonyme *rue du Grand-Héron* par la Commission de toponymie du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

De transmettre la présente demande à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser la proposition de l'odonyme *rue du Grand-Héron*.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), tout document en lien avec cette demande.

**ADOPTÉ**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **17-01-007 RÈGLEMENT 16-119-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 16-119 PORTANT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – ADOPTION**

**ATTENDU** qu'en vertu des pouvoirs que lui confère la loi, le conseil peut régler la gestion des matières résiduelles sur son territoire et imposer une compensation pour la fourniture des services offerts par la municipalité à la population;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur le 17 mai 2016 du règlement numéro 16-119 portant sur la gestion des matières résiduelles;

**ATTENDU** que le conseil municipal juge opportun de réviser certaines dispositions de ce règlement;

**ATTENDU** l'avis de motion donné par M. Jean-François Poirier lors de la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2016;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 16-119-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

### **17-01-008 VENTE DES IMMEUBLES POUR LE NON-PAIEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE – TRANSMISSION DE LA LISTE ET REPRÉSENTATION PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire parvenir à la MRC de Beauharnois-Salaberry la liste des immeubles qui devront être vendus pour arrrages de taxes et les frais, à moins que lesdits arrrages et les frais soient payés au préalable.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à représenter la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague lors de la vente pour taxes.

**ADOPTÉ**

### **17-01-009 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2017**

**ATTENDU** l'article 116 du *Code municipal du Québec* qui stipule que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 210.24, 4<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, L.R.Q. c. 0-9 qui stipulent que « En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Municipalité désigne parmi ses membres »;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Que madame la conseillère Mélanie Genesse du district n° 5, soit et est nommée mairesse suppléante conformément à l'article 116 du *Code municipal* à compter des présentes, et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

Que madame Mélanie Genesse soit désignée comme substitut pour siéger au conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry, en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste à compter des présentes, et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

**ADOPTÉ**

**17-01-010 COMITÉ AVISEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR L'ANNÉE 2017**

**ATTENDU** l'existence du Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

**ATTENDU** que la nomination des membres siégeant à ce comité doit être confirmée par voie de résolution;

**ATTENDU** l'intérêt de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague à siéger à ce comité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

De désigner madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, représentante de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague au sein du comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année 2017.

**ADOPTÉ**

**17-01-011 AJUSTEMENT DU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES RELIÉES À L'UTILISATION D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE PERSONNEL**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur en 2010 du règlement numéro 10-71 prévoyant la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du Conseil et l'entrée en vigueur de la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés en 2014;

**ATTENDU** que l'article 6 du règlement 10-71 portant sur le remboursement des dépenses liées à l'utilisation d'un véhicule automobile personnel fixe ce remboursement à 0,40 \$ du kilomètre, ou tel qu'indiqué par voie de résolution;

**ATTENDU** l'annexe E de la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés portant sur l'allocation des dépenses et fixant à 0,40 \$ du kilomètre l'utilisation d'un véhicule automobile personnel, taux pouvant être indexé par voie de résolution;

**ATTENDU** la résolution numéro 15-01-009 haussant ce taux à 0,45 \$ du kilomètre;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'ajuster ce remboursement à 0,47 \$ du kilomètre;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

D'ajuster et de fixer le remboursement des dépenses liées à l'utilisation d'un véhicule automobile personnel à 0,47 \$ du kilomètre pour 2017.

Que cet ajustement s'applique au remboursement des dépenses des membres du Conseil et du personnel de la Municipalité.

**ADOPTÉ**

**17-01-012 TAXIBUS BEAUHARNOIS-SALABERRY – ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE POUR L'ANNÉE 2017**

**ATTENDU** l'intention de la MRC de Beauharnois-Salaberry de poursuivre la mise en service du Taxibus Beauharnois-Salaberry sur les territoires des municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017;

**ATTENDU** que ce projet a pour objectif d'offrir un service de transport de qualité et ajusté aux besoins des usagers en milieu rural, de briser l'isolement des populations rurales en périphérie des centres de services, de contrer l'exode et/ou la migration des jeunes et des aînés en milieu rural vers les milieux urbains, de stimuler l'activité économique de la région par le transport des personnes, de favoriser la persévérance scolaire et de diminuer l'impact environnemental associé au transport;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Daniel Pitre  
Et résolu

D'adhérer au service Taxibus Beauharnois-Salaberry 2017 sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

De contribuer financièrement au projet et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le versement relatif au coût de ce service.

De collaborer, avec la MRC, à la mise en œuvre dudit projet sur le territoire municipal.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cette adhésion.

**ADOPTÉ**

**17-01-013 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Daniel Pitre  
Et résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 106 525,41 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

**ADOPTÉ**

**17-01-014    ENTRETIEN MÉNAGER DE LA SALLE ÉVELINE-MELOCHE – EMBAUCHE DE PERSONNEL DURANT LES CONGÉS**

**ATTENDU** la nécessité de maintenir les services d'entretien ménager de la salle Éveline-Meloche durant les journées de congés ou d'absences du personnel de la Municipalité assigné à cette tâche;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à embaucher des ressources humaines pour effectuer l'entretien ménager de la salle Éveline-Meloche, selon les besoins de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Que la rémunération de ces ressources humaines soit fixée à un taux horaire de 10,75 \$ l'heure.

**ADOPTÉ**

**17-01-015    CORRECTION DE LA RÉOLUTION 15-04-070 AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PIQM-MADA 2015**

**ATTENDU** la résolution numéro 15-04-070 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du MAMOT dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés, pour l'aménagement d'aires de repos au cœur du noyau villageois;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier ladite résolution afin de rencontrer toutes les exigences du Ministère;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

De modifier la résolution numéro 15-04-070 afin d'y ajouter ce qui suit :

« Que la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet. »

**ADOPTÉ**

**17-01-016    DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

**ATTENDU** que l'actuel contrat de déneigement prendra fin en avril 2017;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de déneigement des rues et des trottoirs de la municipalité pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres public visant l'octroi d'un contrat pour le déneigement de l'ensemble des rues et des trottoirs de la municipalité pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

**ADOPTÉ**

**17-01-017 MISE À NIVEAU DU POSTE DE POMPAGE SAINTE-MARIE – OCTROI D’UN CONTRAT À LES SERVICES EXP INC. POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA PRÉPARATION ET LE DÉPÔT D’UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**ATTENDU** que la Municipalité doit procéder à la mise à niveau de sa station de pompage située sur la rue Sainte-Marie;

**ATTENDU** que deux firmes d’ingénierie ont été approchées afin de présenter une offre de service à la Municipalité dans le cadre de ce projet, pour la l’élaboration des plans et devis ainsi que la préparation et le dépôt d’une demande de certificat d’autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC);

**ATTENDU** que les deux offres ont été présentées aux membres du conseil;

**ATTENDU** que la firme *Les Services exp inc.* présente l’offre la plus basse;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Daniel Pitre  
Et résolu

D’octroyer à la firme d’ingénierie *Les Services exp inc.* le contrat d’élaboration des plans et devis ainsi que de préparation et de dépôt d’une demande de certificat d’autorisation auprès du MDDELCC dans le cadre de la mise à niveau de la station de pompage de la Municipalité, selon l’offre déposée.

De signifier à la firme *Les Services exp inc.* qu’aucun coût ou frais supplémentaire ne sera accepté dans le cadre de la réalisation de ce mandat.

**ADOPTÉ**

**17-01-018 ANALYSE DE FAISABILITÉ POUR L’ÉVENTUALITÉ D’AJOUTER DES BIENS, IMMEUBLES OU ÉQUIPEMENTS FÉDÉRAUX À L’ASSIETTE FISCALE DE LA MUNICIPALITÉ – OCTROI DU CONTRAT À LA FIRME *MUNICONSEIL AVOCATS***

**ATTENDU** l’offre de services-conseils juridiques de la firme *Municonseil avocats* présentée aux membres du Conseil relativement à une analyse de faisabilité *pro bono* afin d’examiner la possibilité ou non d’ajouter des biens, immeubles ou équipements fédéraux à l’assiette fiscale;

**ATTENDU** que cette analyse vise à éclairer les membres du conseil quant aux sommes d’argent supplémentaires et récurrentes que la Municipalité pourrait éventuellement réclamer aux organismes fédéraux concernés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

D’octroyer ledit mandat d’analyse de faisabilité *pro bono* à la firme de services-conseils juridiques *Municonseil Avocats*, selon l’offre déposée.

D’autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec ce mandat.

**ADOPTÉ**



**17-01-019 COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ – NOMINATION ET/OU REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**ATTENDU** la résolution numéro 13-147 nommant les membres du conseil aux divers comités de la Municipalité;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du conseil pour l'année 2017;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Pitre  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

De reconduire la nomination des membres du conseil aux divers comités de la Municipalité comme suit :

- Comité consultatif d'urbanisme: Paul Lavallière et Christian Brault
- Sécurité civile et incendie : François Leduc et Jean-François Poirier
- Réseau routier : Paul Lavallière et Daniel Pitre
- Loisirs et bibliothèque : Mélanie Genesse et Daniel Pitre
- Familles et aînés : Mélanie Genesse

**ADOPTÉ**

**SÉCURITÉ INCENDIE**

**17-01-020 NOMINATION DE MONSIEUR PATRICK HIMBEAULT AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2017**

**ATTENDU** la rencontre des officiers du service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le 10 janvier 2017;

**ATTENDU** la recommandation émise par les officiers de nommer, pour l'année 2017, monsieur Patrick Himbeault au poste de directeur;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

D'entériner la recommandation des officiers du service de sécurité incendie de Saint-Louis-de-Gonzague et de nommer monsieur Patrick Himbeault, directeur dudit service pour l'année 2017.

**ADOPTÉ**

**17-01-021 EMBAUCHE DE MONSIEUR GABRIEL MYRE AU POSTE DE TECHNICIEN PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2017**

**ATTENDU** l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie par la MRC de Beauharnois-Salaberry en novembre 2012, entré en vigueur le 18 février 2013;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'embaucher une ressource afin que la Municipalité puisse rencontrer les objectifs fixés par les plans de mise en œuvre élaborés et les actions identifiées;

**ATTENDU** que M. Gabriel Myre, pompier pour la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, détient la formation et les compétences requises pour occuper ce poste;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

D'engager monsieur Gabriel Myre au poste de technicien en prévention incendie à temps plein pour l'année 2017.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, le contrat d'embauche selon la Politique de rémunération en vigueur.

**ADOPTÉ**

**VARIA**

**17-01-022 REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE (PAROISSE)**

**ATTENDU** qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

**ATTENDU** que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

**ATTENDU** que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

**ATTENDU** que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*.

De demander au gouvernement du Québec :

De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :

- a. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
- b. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de Beauharnois, monsieur Guy Leclair, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

**ADOPTÉ**

**17-01-023    PROBLÉMATIQUES NAUTIQUES SUR LE LAC SAINT-FRANÇOIS – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE (PAROISSE)**

**ATTENDU** que depuis plusieurs années, le lac Saint-François est fréquenté par de nombreux plaisanciers et adeptes de sports nautiques;

**ATTENDU** qu'à titre informatif, la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka estime qu'en période estivale, 400 bateaux peuvent être amarrés dans les eaux peu profondes de la Baie-des-Brises;

**ATTENDU** qu'en réponse aux représentations de ses citoyens, le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a fait état, à de nombreuses reprises, de ses préoccupations à l'égard de la sécurité nautique sur le lac Saint-François;

**ATTENDU** que ce dossier fut également porté à l'attention du Comité de Sécurité publique de la MRC de Beauharnois-Salaberry, lors d'une rencontre tenue le 28 octobre 2015;

**ATTENDU** qu'à l'instar de certaines municipalités québécoises faisant face à des problématiques similaires, la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a rédigé et distribué un « Code d'éthique de la navigation dans la Baie-des-Brises et la Baie Hungry »;

**ATTENDU** que dans un premier temps et afin d'éviter que la circulation d'un grand nombre d'embarcations de plaisance ne compromette la sécurité des personnes pratiquant des activités nautiques à proximité des berges du lac Saint-François (baignade, planche à voile, plongée sous-marine, etc.), la municipalité souhaitait encadrer la navigation dans certains secteurs de la Baie-des-Brises et de la Baie Hungry;

**ATTENDU** que dans un deuxième temps et afin de préserver la qualité de vie de ses citoyens, la municipalité souhaitait établir des corridors de circulation permettant aux propriétaires riverains d'accéder de façon sécuritaire à leur quai privé;

**ATTENDU** que le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, découlant de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, permet à une municipalité locale de demander au gouvernement fédéral une autorisation aux fins de réglementer l'utilisation des embarcations sur un plan d'eau, et ce, dans le but de « renforcer la sécurité, de protéger l'environnement et d'assurer l'intérêt du public »;

**ATTENDU** qu'afin de se conformer aux exigences de Transport Canada, les municipalités locales souhaitant établir des restrictions sur un plan d'eau doivent déposer une demande formelle accompagnée d'un rapport précisant l'emplacement des eaux, la nature de la restriction proposée, des renseignements concernant les consultations publiques tenues, les détails de sa mise en œuvre et de son application et tout autre renseignement nécessaire pour justifier une approche réglementaire;

**ATTENDU** que les élus de la MRC de Beauharnois-Salaberry dénoncent le fait que la législation en vigueur ne distingue pas les notions de « navigation de plaisance » et de « navigation commerciale »;

**ATTENDU** qu'à l'égard des dossiers associés à la navigation de plaisance, les élus de la MRC de Beauharnois-Salaberry considèrent que :

- Les municipalités devraient pouvoir adresser d'emblée les problématiques de sécurité du public sur les plans d'eau adjacents à leur territoire;
- Les municipalités devraient pouvoir mettre en place des mesures visant à concilier la pratique d'activités nautiques et la qualité de vie des citoyens

**ATTENDU** la résolution numéro 2016-08-163 transmise par la MRC de Beauharnois-Salaberry à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Pitre  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

De demander au gouvernement du Canada d'alléger la procédure administrative visant à permettre aux municipalités locales de réglementer certains aspects ayant trait à la navigation de plaisance sur les cours d'eau adjacents à leur territoire.

De transmettre la présente résolution au ministre des Transports du Canada ainsi qu'aux députés provinciaux et fédéral du territoire, à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

**ADOPTÉ**

**17-01-024 REMBOURSEMENT DES TAXES MUNICIPALES SUR USAGE AGRICOLE – APPUI AUX AGRICULTEURS ET À L'UPA**

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec a décrété, le 26 juin 2014, des modifications au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations;

**ATTENDU** que dans la foulée de la course à la rationalisation des dépenses de l'État, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de procéder à une réforme administrative du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA);

**ATTENDU** que la réforme projetée modifie plusieurs éléments financiers du programme, dont la fixation à 78 % du taux de remboursement des taxes municipales;

**ATTENDU** que par le biais de cette réforme, le gouvernement compte faire des gains administratifs de 1,5 million \$ par année;

**ATTENDU** qu'il est essentiel qu'une réflexion importante soit faite sur la réalité actuelle que vit le monde agricole et procéder par la suite à une réforme qui en tiendra compte;

**ATTENDU** l'augmentation importante de la valeur des terres agricoles, en grande partie due à la spéculation des grands propriétaires et de la tendance à la concentration de cette activité économique en peu de mains;

**ATTENDU** qu'il devient urgent de protéger les entreprises agricoles familiales, de favoriser la relève et de leur assurer une saine compétition;

**ATTENDU** que l'agriculture constitue un secteur économique de grande importance pour le Québec et que chaque Québécois et Québécoise contribue par le biais de ses impôts au programme (PCTFA);

**ATTENDU** que le désengagement de l'état dans ce programme de crédit de taxes foncières agricoles a pour effet que les producteurs agricoles cherchent des compensations financières auprès de leurs municipalités;

**ATTENDU** que l'agriculture doit être soutenue par tous les contribuables du Québec et qu'un effort additionnel ne doit pas être demandé aux contribuables des municipalités rurales agricoles;

**ATTENDU** l'importance du dossier dans sa totalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Daniel Pitre  
Et résolu

De demander au gouvernement :

De travailler avec les associations qui représentent les producteurs agricoles, la FQM et l'UMQ afin de mettre en place une réforme négociée et acceptable.

De répartir l'aide gouvernementale (PCTFA) de façon équitable afin de favoriser la compétitivité, le développement du secteur agricole et la relève.

De ne pas faire assumer aux agriculteurs et aux contribuables des municipalités rurales agricoles les impacts financiers d'une gestion inadaptée du programme actuel de crédit de taxes foncières agricoles.

**ADOPTÉ**

**17-01-025 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 22.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière